

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: DRAP056
Dénomination: EPOFONDO 3K Comp. B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire: Fait partie d'un système à trois composants. Comp B

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: DRACO ITALIANA S.p.A.
Adresse: Via Monte Grappa, 11 D-E
Localité et Etat: 20067 Tribiano (MI)
Italia
Tél. +39 02.90632917
Fax +39 02.90631976

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

info@draco-edilizia.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

Centro Antiveleni di Bergamo 800883300 (Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII)
Centro Antiveleni di Firenze 0557947819 (Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica)
Centro Antiveleni di Foggia 80018345 (Az. Osp. Univ. Foggia)
Centro Antiveleni di Milano 0266101029 (Osp. Niguarda Ca' Granda)
Centro Antiveleni di Napoli 0817472870 (Az. Osp. "A. Cardarelli")
Centro Antiveleni di Pavia 038224444 (CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica)
Centro Antiveleni di Roma 063054343 (CAV Policlinico "A. Gemelli")
Centro Antiveleni di Roma 0649978000 (CAV Policlinico "Umberto I")
Centro Antiveleni di Roma 06 68593726 (CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B

RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>

Mentions d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

P280 Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P264 Se laver . . . soigneusement après manipulation.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contient:

Triisobutylfosfato
 N,N-dimétil-1,3-diaminopropano
 Cashew (Anacardium occidentale) Nutshell Extract, decarboxylated, Distilled
 Etilendiamina
 m-Phénylènebis (méthylamine)

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
N,N-dimétil-1,3-diaminopropano		
CAS	109-55-7 $1 \leq x < 3$	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317
CE	203-680-9	
INDEX	612-061-00-6	
N° Reg.	01-2119486842-27-XXXX	
2,4,6-Tri-(diméthylaminométil) fenolo		
CAS	90-72-2 $1 \leq x < 3$	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
CE	202-013-9	
INDEX	603-069-00-0	
N° Reg.	01-2119560597-27-XXXX	
Triisobutylfosfato		
CAS	126-71-6 $1 \leq x < 3$	Skin Sens. 1 H317
CE	204-798-3	
INDEX		
N° Reg.	01-2119957118-32-XXXX	
Cashew (Anacardium occidentale) Nutshell Extract, decarboxylated, Distilled		
CAS	8007-24-7 $0,5 \leq x < 1$	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1A H317
CE	700-991-6	
INDEX		
N° Reg.	01-2119502450-57-0000	
m-Phénylènebis (méthylamine)		
CAS	1477-55-0 $0,5 \leq x < 1$	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H332, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412
CE	216-032-5	
INDEX		
N° Reg.	01-2119480150-50-0000	

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants ... / >>

EtilendiaminaCAS 107-15-3 $0 \leq x < 0,5$

Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Resp. Sens. 1 H334, Skin Sens. 1 H317

CE 203-468-6

INDEX

N° Reg. 01-2119480383-37-0012

FenoloCAS 108-95-2 $0 \leq x < 0,5$

Muta. 2 H341, Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H331, STOT RE 2 H373, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318

CE 203-632-7

INDEX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

Triisobutilfosfato

Contatto con la pelle Può provocare una reazione allergica cutanea.

Contatto con gli occhi Può provocare irritazione oculare temporanea.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Références Réglementation:

FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2020

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

Triisobutilfosfato

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,011	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,0011	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,58	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,158	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,11	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	3,72	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,308	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chronique s	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chronique s
Orale				0,86 mg/kg bw/d				
Inhalation				1,49 mg/m3				6,03 mg/m3
Dermique				0,86 mg/kg bw/d				1,71 mg/kg bw/d

Cashew (Anacardium occidentale) Nutshell Extract, decarboxylated, Distilled

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	3	µg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,97	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,088	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	30	µg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	10	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	6,71	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chronique s	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chronique s
Orale				0,25 mg/kg bw/d				
Inhalation				0,2 mg/m3				0,88 mg/m3
Dermique				0,25 mg/kg bw/d				0,5 mg/kg bw/d

Fenolo

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	FRA	8	2	16	4	
VLEP	ITA	8	2	16	4	PEAU
WEL	GBR		2			
OEL	EU	8	2	16	4	
TLV-ACGIH			5			

Etilendiamina

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	FRA	25	10	50	20	
WEL	GBR	25	10			

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

Fenolo

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B**RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>**

Indice biologico di esposizione (IBE):Componenti con valori limite biologici: CAS: 108-95-2 Fenolo

IBE (ACGIH 2019) 250 mg/g creatinina

Campioni: urine

Momento del prelievo: a fine turno

Indicatore biologico: fenolo (con idrolisi)

Note: L'indicatore biologico può essere presente in campioni biologici raccolti su soggetti non professionalmente esposti, ad una concentrazione che può alterare l'interpretazione dei risultati. Tali livelli di fondo sono inclusi nel valore dell'IBE. L'indicatore biologico non è specifico, dato che è anche possibile riscontrarne la presenza dopo esposizione ad altre sostanze chimiche.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Triisobutilfosfato**Protezione delle mani**

Scegliere i guanti più adatti rivolgendosi al fornitore/produttore dei guanti, che può fornire informazioni sul tempo di fessurazione del materiale con cui sono realizzati i guanti. Si raccomanda che i guanti siano realizzati con il seguente materiale: Gomma butilica. Per proteggere le mani dalle sostanze chimiche, i guanti devono essere conformi allo standard europeo EN374.

Protezione respiratoria

Se la ventilazione è insufficiente, è necessario utilizzare un apparecchio respiratorio adatto. EN 136/140/141/145/143/149

m-Phenylenebis (methylamine)

Usare guanti protettivi se non è possibile evitare l'esposizione cutanea. Il materiale dei guanti deve essere sufficientemente impermeabile e resistente alla sostanza. Controllare la tenuta prima dell'usura. I guanti devono essere ben puliti prima di essere rimossi, quindi conservati in un luogo ben ventilato.

I guanti in tessuto o in pelle sono del tutto inadatti.

I seguenti materiali sono adatti per guanti protettivi (tempo di permeazione > = 8 ore):

Policloroprene - CR (0,5 mm)

Gomma butilica - Butile (0,5 mm)

Gomma fluorurata al carbonio - FKM (0,4 mm)

Polivinilcloruro - PVC (0,5 mm)

I guanti protettivi dei seguenti materiali non devono essere indossati per più di un'ora continuamente (tempo di permeazione > = 1 ora):

Gomma naturale / Lattice naturale - NR (0,5 mm) (utilizzare prodotti non in polvere e senza allergeni)

I seguenti materiali non sono adatti per guanti protettivi a causa di degrado, gonfiore grave o basso tempo di permeazione:

Gomma nitrile / Lattice nitrile - NBR

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	blanc	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	Pas disponible	
pH	8	
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible	
Point initial d'ébullition	Non déterminé	
Intervalle d'ébullition	Pas disponible	
Point d'éclair	> 60 °C	
Taux d'évaporation	Pas disponible	
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible	
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible	
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible	
Pression de vapeur	23 hPa	Substance:EAU
Densité de vapeur	Pas disponible	
Densité relative	1,04 g/cm ³	
Solubilité	partiellement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible	
Température de décomposition	Pas disponible	
Viscosité	Pas disponible	
Propriétés explosives	Pas disponible	
Propriétés comburantes	Pas disponible	

9.2. Autres informations

VOC (Directive 2010/75/CE) : 1,28 % - 13,26 g/litre

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

m-Phénylenebis (méthylamine)

Evitare forti influenze termiche che possono provocare la decomposizione.

Evitare il contatto della sostanza con acidi, forti ossidanti e agenti riducenti.

10.5. Matières incompatibles

Triisobutylfosfato

Acidi. Agenti ossidanti. Alkali.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité ... / >>**

Triisobutilfosfato

Ossidi delle seguenti sostanze: Carbonio. Fosforo.

m-Phenylenebis (methylamine)

Durante la decomposizione della sostanza si formano monossido di carbonio, anidride carbonica e ossidi di azoto. Vapori/gas tossici e corrosivi vengono rilasciati durante la decomposizione termica della sostanza.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Triisobutilfosfato

Inalazione: Gas o vapori in alte concentrazioni possono irritare le vie respiratorie. I sintomi successivi alla sovraesposizione possono includere quanto segue: Tosse.

Ingestione: L'ingestione può provocare grave irritazione della bocca, dell'esofago e del tratto gastrointestinale.

Contatto con la pelle: Può provocare sensibilizzazione per contatto con la pelle.

Contatto con gli occhi: Può provocare irritazione oculare temporanea.

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:	> 20 mg/l
ATE (Oral) du mélange:	>2000 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange:	>2000 mg/kg

m-Phenylenebis (methylamine)

LD50 (Oral)	1040 mg/kg Rat
LC50 (Inhalation)	2,4 mg/l/4h Rat

Etilendiamina

LD50 (Oral)	866 mg/kg Rat
LD50 (Dermal)	560 mg/kg Rabbit
LC50 (Inhalation)	14,7 mg/l/4h Rat

Fenolo

LD50 (Oral)	317 mg/kg Rat
LD50 (Dermal)	850 mg/kg Rabbit

2,4,6-Tri-(dimetilaminometil) fenolo

LD50 (Oral)	2169 mg/kg
LD50 (Dermal)	1260 mg/kg Rabbit

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>**

Triisobutilfosfato	
LD50 (Oral)	5000 mg/kg Rat
LD50 (Dermal)	5000 mg/kg Rabbit
LC50 (Inhalation)	5410 mg/l

N,N-dimetile-1,3-diaminopropano	
LD50 (Oral)	500 mg/kg Conversione in stima puntuale della tossicità acuta
LD50 (Dermal)	300 mg/kg Conversione in stima puntuale della tossicità acuta

Cashew (Anacardium occidentale) Nutshell Extract, decarboxylated, Distilled	
LD50 (Oral)	2000 mg/kg Rat
LD50 (Dermal)	2000 mg/kg Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

2,4,6-Tri-(dimetilaminometil) fenolo
Corrosivo per la pelle.

m-Phenylenebis (methylamine)
Provoca gravi ustioni. Corrosivo per la pelle. Dati "read across" di riferimento incrociato.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

2,4,6-Tri-(dimetilaminometil) fenolo
Provoca gravi lesioni oculari.

m-Phenylenebis (methylamine)
Provoca gravi lesioni oculari.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

2,4,6-Tri-(dimetilaminometil) fenolo
Sensibilizzante per la pelle.

Triisobutilfosfato
Può provocare una reazione allergica cutanea. Guinea pig maximization test (GPMT) - Cavia:
Sensibilizzante. Sensibilizzante.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Fenolo
Sospettato di provocare alterazioni genetiche.

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

Triisobutilfosfato
LC50, 96 ore: 17.8 - 21.5 mg/L, Leuciscus idus (Ido dorato)

Triisobutilfosfato
EC50 - Crustacés 11 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 34,1 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus

Cashew (Anacardium occidentale) Nutshell Extract, decarboxylated, Distilled
LC50 - Poissons 1000 mg/l Fish
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 1300 mg/l Algae

12.2. Persistance et dégradabilité

m-Phenylenebis (methylamine)
Biodegradazione: 22%, 28 giorni

m-Phenylenebis (methylamine)
NON rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

m-Phenylenebis (methylamine)
Coefficient de répartition : n-octanol/eau 2,03

2,4,6-Tri-(diméthylaminométhyl) phénol
Coefficient de répartition : n-octanol/eau -0,66 Log Kow 21,5°C

Triisobutilfosfato
Coefficient de répartition : n-octanol/eau 3,6 Log Kow

N,N-diméthyle-1,3-diaminopropane
Coefficient de répartition : n-octanol/eau -0,352 Log Kow 25°C

Cashew (Anacardium occidentale) Nutshell Extract, decarboxylated, Distilled
Coefficient de répartition : n-octanol/eau 6,2 Log Kow

12.4. Mobilité dans le sol

Triisobutilfosfato
Mobilità Il prodotto è insolubile in acqua.
Tensione superficiale 33 mN/m @ °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation ... / >>

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Etilendiamina

N° Reg.: 01-2119480383-37-0012

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

m-Phénylenebis (méthylamine)

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Muta. 2	Mutagenicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B

RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

- CLP: Règlement CE 1272/2008- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les

DRAP056 - EPOFONDO 3K Comp. B**RUBRIQUE 16. Autres informations** ... / >>

méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9. Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.
Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 04 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 15.